



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2015

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015
2. Budget de fonctionnement 2016 : délibération
3. Taxe professionnelle communale 2016 : délibération
4. Indemnités 2016 au Conseil municipal et aux Maire et Adjoints : délibération
5. Crédit d'investissement en vue de travaux au Centre sportif : délibération
6. Demande de naturalisation : huis-clos
7. Communications de l'Exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement 2016 : délibération

En préambule Hubert Dethurens annonce avoir rencontré les SIG ce jour concernant le contrat d'éclairage public. Des travaux devront être réalisés sur des lampadaires qui ne sont plus aux normes, aussi des frais supplémentaires y relatifs ont été ajoutés au budget augmentant le compte 62.314 et modifiant les résultats en conséquence.

Hubert Dethurens donne lecture de la délibération.



***Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2016,
au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter***

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 2'321'543 F aux charges et de 2'321'933 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 390 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 210'713 F, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 210'323 F et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 390 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 44 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 190'000 F aux dépenses et de 21'000 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 169'000 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 169'000 F, il en résulte un excédent de financement des investissements de 41'713 F,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de 2'321'543 F aux charges et de 2'321'933 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 390 F.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 44 centimes.*
- 3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.



3. Taxe professionnelle communale 2016 : délibération

Hubert Dethurens donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 100 %.

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

4. Indemnités 2016 au Conseil municipal et aux Maire et Adjoints : délibération

Hubert Dethurens donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjoints et aux Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2016,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

De fixer les indemnités allouées au Maire et aux Adjoints à 61'047.00 F au total.

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 13'200.00 F au total.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2016 suivantes :



02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

Hubert Dethurens ajoute que, pour des raisons de simplification administrative, il propose de verser les jetons de présence des conseillers une fois par an et les indemnités des Maire et Adjoints semestriellement, ce qui est accepté par le CM.

Le règlement de la cagnotte du Conseil municipal est signé par les conseillers.

5. Crédit d'investissement en vue de travaux au Centre sportif : délibération

L'éclairage du stade n'est plus efficace et doit être changé. Après plusieurs recherches et demandes de devis, il s'avère que les SIG disposent de l'exclusivité d'un système permettant de faire descendre les projecteurs sans devoir changer les mâts. Hubert Dethurens annonce donc avoir signé ce jour un contrat de CHF. 89'000.00 (-3%) avec les SIG pour la réfection de l'éclairage du stade qui devrait avoir lieu début 2016.

Concernant la remise en état du grillage, le devis reçu étant deux fois plus cher que les coûts de l'installation il y 10 ans, nous attendons une proposition d'une autre entreprise. Hubert Dethurens précise qu'il présentera le nouveau devis lors d'un prochain Conseil.

Hubert Dethurens donne lecture de la délibération.

***PROPOSITION DE DELIBERATION
POUR OUVRIR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT EN VUE
DE TRAVAUX AU CENTRE SPORTIF***

Vu la décision prise par le Conseil municipal en sa séance du 14 septembre 2015 de procéder à des travaux de rénovation de certains équipements au centre sportif ;

Vu le rapport d'expertise de l'éclairage du stade, effectuée par les Services Industriels de Genève en août 2011;

Vu le constat de détérioration du grillage entourant le terrain synthétique et les problèmes subséquents;

Vu le comparatif des différents devis reçus afin de réaliser les travaux ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE



- 1) *D'ouvrir au maire un crédit de CHF 120'000.00, au maximum, en vue de couvrir les travaux de remise en état de l'éclairage du stade, ainsi que du grillage entourant le terrain synthétique.*
- 2) *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 34.500, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif sous la rubrique 34.141;*

D'amortir la dépense nette prévue de CHF 120'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement dès 2017.

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

6. Demande de naturalisation : huis-clos

Après lecture du dossier du candidat, la demande de naturalisation est acceptée à l'unanimité des présents.

7. Communications de l'Exécutif

- ❖ *Gravière aux Bois des Etaillies* : mise à l'enquête publique. Il s'agit de la suite de la gravière déjà en place sur la route des Rupettes et les conditions d'exploitation restent les mêmes.
- ❖ *DCMI* : la synthèse des observations reçues pendant la mise à l'enquête nous a été remise et un préavis communal devra être rendu d'ici le 20 décembre. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.
- ❖ *Subvention du FI en faveur du Grand Théâtre* : lecture est donnée de la réponse de l'ACG concernant l'opposition du CM à l'octroi d'une subvention par le Fonds intercommunal au Grand Théâtre pour 2016.
- ❖ *Fonds du 700^{ème}* : aucun dossier n'est parvenu à la mairie pour cette année.
- ❖ *Rencontre maires et adjoints de la Champagne* : le 6 novembre à Laconnex, différents sujets ont été abordés, notamment le budget de la FASE qui a suscité de vives réactions, Avusy s'opposant à l'augmentation demandée. Véronique Rudaz explique que le budget de la FASE augmente régulièrement et que plusieurs communes ne comprennent pas pourquoi, l'impact des activités déployées n'étant que peu visible. Début juillet, la FASE avait présenté son budget et détaillé les augmentations. Suite à cette présentation, le maire d'Avusy avait demandé un budget définitif qui n'a malheureusement jamais été rediscuté. Thierry Arn estime que les actions de la FASE sont utiles et qu'ils font du très bon travail avec les jeunes.
- ❖ *Sécurité municipale de proximité* : lecture est donnée du courrier à M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, le remerciant de ne pas imposer de solutions contraignantes aux communes en matière de sécurité.
- ❖ *Info-radar route de l'Eaumorte* : les résultats de l'info-radar mis en place du 10 au 16 octobre sont positifs. La moyenne de vitesse relevée n'excède pas 31 km/h et peu de dépassements de la vitesse autorisée ont été constatés.



- ❖ *Rez de la mairie* : lecture est faite d'une proposition de courrier aux architectes pour les remercier de leur travail et leur expliquer la nouvelle option prise par le CM.
Hubert Dethurens ajoute qu'il a contacté la locataire et qu'elle a été informée que le bail de son appartement prendrait fin en septembre 2017. Elle pourra compter sur le soutien de la mairie pour retrouver un logement.
- ❖ *Dates du CM 2016* : Pour rappel, 25 janvier, 22 février, 21 mars, 18 avril (présentation des comptes 2015), 9 mai (approbation des comptes 2015), 13 juin, ainsi que le café-croissant prévu le 5 décembre 2015 à 9h00 au rez de la mairie.

5. Divers

- ❖ *Décoration de Noël* : Bradley Stillwagon s'interroge quant à la pertinence de louer la nacelle, dont l'utilisation est compliquée et propose les services d'une autre entreprise. Thierry Arn répond que pour cette année, tout est déjà organisé, mais qu'il prend volontiers note pour l'année prochaine.
- ❖ *Circulation* : Dominique Pascual signale ne pas se sentir en sécurité à pieds sur la bande cyclable rue de la Maison-Forte, des conducteurs indécents s'étant montré agacés de la trouver là. Elle demande s'il est possible d'ajouter un marquage au sol « piétons ».

10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h40.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale